

DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE LENS

VILLE DE
LOISON-SOUS-LENS

Tél : 03.21.13.03.48

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an Deux Mil Vingt Deux, le 13 Octobre,
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,
En suite de convocation en date du 6 octobre 2022,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
ETAIENT PRESENTS : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de
Mesdames Corinne LEFEBVRE et Sandrine WABLE, et Monsieur Éric GADENNE,
absents excusés.
Monsieur David GUIDE est élu secrétaire de séance.

Objet : Motion relative à la qualité de l'eau potable dans le Pas-de-Calais

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'une légitime inquiétude est exprimée par de nombreux habitants de notre département sur la qualité de l'eau potable qui leur est distribuée.

En effet, après la parution ce 23 septembre dernier dans le journal Le Monde d'un article intitulé « Pesticides : de l'eau non conforme pour 20% des Français », article repris par la Voix du Nord ce 24 septembre, l'on apprend que dans les Hauts-de-France c'est 65% de la population qui se verrait distribué une eau potable non conforme.

Nous ne pouvons que relayer cette inquiétude de la population et exiger que soient pleinement appliqués les principes énoncés dans la Charte de l'environnement, à savoir le principe de précaution et le droit de toute personnes d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques.

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de solliciter de l'Agence Régionale de Santé l'établissement d'un diagnostic complet et transparent sur la qualité de l'eau potable distribuée dans le Pas-de-Calais en prenant en compte les dernières recherches scientifiques sur les pesticides et leurs métabolites et les risques potentiels pour la santé publique.

Considérant que nos habitants ont besoin de savoir rapidement sous quelles conditions ils peuvent continuer à consommer de l'eau qui coule de leurs robinets, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident :

Vote à l'unanimité

- De voter une motion sollicitant de l'Agence Régionale de Santé l'établissement d'un diagnostic complet et transparent sur la qualité de l'eau potable distribuée dans le Pas-de-Calais en prenant en compte les dernières recherches scientifiques sur les pesticides et leurs métabolites et les risques potentiels pour la santé publique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Loison-sous-Lens, le 18 octobre 2022

Transmis en Sous-Préfecture de Lens le 20 OCT. 2022
AR : 062-216205237-20221020-del-
181022-270-DE
Affiché le 20 OCT. 2022
Certifié exécutoire le 20 OCT. 2022
Le Maire,


Daniel KRUSZKA



Le Maire,


Daniel KRUSZKA